



SOKUTEIKI

Appareil de mesure du Judogi

Afin de renforcer le contrôle des judogis conformément aux règles et pour assurer des conditions équitables pour tous les athlètes, l'IJF a approuvé l'utilisation de l'appareil de contrôle Sokuteiki en l'accompagnant d'une procédure de contrôle des judogi et ce à compter du 1 janvier 2009. Toutes les fédérations nationales sont priées d'informer avec précision leurs athlètes et coaches.

1. Lors de tous les tournois IJF il sera demandé de fournir un nombre suffisant d'appareil de mesure Sokuteiki disponibles dans la salle d'échauffement afin que tous les compétiteurs puissent contrôler eux-mêmes leur judogi avant d'entrer dans la zone de compétition.

En entrant dans la surface de compétition chaque compétiteur sera censé avoir totalement observé cette règle et devra assumer en toute connaissance de cause l'application des règles.

2. En cas de doute, l'Arbitre pourra contrôler le judogi d'un ou des combattants à l'aide de l'appareil Sokuteiki. après consultation de ses juges et dans l'hypothèse où le judogi d'un des combattants ne serait pas conforme à la règle, ce combattant sera sanctionné par Hansokumake et par conséquent son adversaire sera déclaré vainqueur.